

La fin de la dépréciation différée, le 31 décembre de cette année, sera une étape bienvenue vers le soulagement des hommes d'affaires qui supportent un lourd fardeau, à une époque de frais d'exploitation considérables. En vigueur depuis le 11 avril 1951, c'est là une mesure anti-inflationniste qui a rempli son dessein. Parlant en homme d'affaires, j'espère que ce ne sera là qu'un premier pas dans la voie des concessions menant à un allègement du fardeau imposé aux hommes d'affaires, ainsi qu'à tous les contribuables.

L'insertion d'une disposition tendant à défendre toute différence de traitement en ce qui concerne l'embauchage relatif aux contrats accordés par le gouvernement fédéral sera bien accueillie par tous les bons Canadiens. La différence de traitement fondée sur la race, le pays d'origine, la couleur ou la religion ne devra jamais être tolérée au Canada. La chose peut se produire au Canada, comme on a pu le constater dans ma circonscription au cours de la première guerre mondiale; un grand nombre de nouveaux Canadiens se sont alors vu refuser le droit de vote bien qu'ils aient passé la majeure partie de leur vie dans notre pays et que leurs fils enrôlés dans l'armée canadienne se trouvaient en France, dans les tranchées.

En ce qui concerne l'expansion du programme de collaboration avec les gouvernements des provinces en matière d'hygiène et de moyens d'hospitalisation, on a évidemment l'intention de poursuivre et de compléter le programme tracé par notre ancien premier ministre, le très honorable William Lyon Mackenzie King, dans son discours du 14 mai 1948. A quel moyen supplémentaire songe-t-on, je ne saurais le dire; mais n'oublions pas que le régime libéral a déjà dépensé plus de 150 millions de dollars du trésor fédéral au chapitre de l'hospitalisation et de l'hygiène dans le domaine provincial et que les régimes libéraux ont une excellente réputation quand il s'agit de terminer ce qu'ils ont commencé.

Je crois devoir aborder une question relative aux services d'hygiène. Il s'agit de l'évaluation des ressources exigée actuellement à l'égard des \$40 par mois que reçoivent, à titre de pension, nos aveugles, sous le régime de la loi actuelle. L'aveugle est moins en mesure d'augmenter son revenu, en sus de sa pension, que la personne âgée de 70 ans qui n'est pas assujétie à l'évaluation des ressources. Dans le moment, la loi prévoit que le revenu total du pensionné ne doit pas dépasser \$340 par année, dans le cas du célibataire, et \$1,320, s'il s'agit d'une personne mariée. Ces chiffres sont de beaucoup inférieurs au montant nécessaire pour subsister, si l'on s'en tient à ce que prévoit la loi de

l'impôt sur le revenu, c'est-à-dire \$2,000 par année pour un couple et \$1,000 pour un célibataire. Exiger l'évaluation des ressources à l'égard des aveugles, comme on le fait dans le moment, c'est simplement les pousser à ne rien faire qui puisse leur être utile. Ils ne peuvent participer aux divertissements ni aux travaux ordinaires. Un grand nombre qui ont trouvé des occupations intéressantes travailleraient à temps complet plutôt que de s'enluyer à ne rien faire. J'espère que la Chambre, une fois la question bien étudiée, admettra que l'évaluation des ressources n'est plus à la page et est injuste dans le cas des aveugles.

La proposition visant à étendre les services de télévision en aménageant des postes émetteurs à Halifax, Winnipeg et Vancouver est conforme au programme et nous sommes heureux de remarquer que les demandes relatives aux permis de postes privés pourront être étudiées lorsque Radio-Canada en fera la proposition, afin que soient desservies des régions que ne pourront atteindre les postes de l'État. Vu les erreurs commises dans d'autres pays, les Canadiens tiennent à ce qu'on garde la haute main à l'égard de ce service. Je suis convaincu que, les neuf dixièmes des Canadiens se servant maintenant d'appareils récepteurs de t.s.f., il est bien raisonnable d'abandonner de percevoir un droit de permis de \$2.50 par foyer et imputer le coût sur le produit général des impôts.

Je n'ai pas l'avantage d'avoir siégé à la Chambre pendant longtemps, car je ne suis député que depuis quelques semaines. J'espère donc qu'on ne donnera pas de fausse interprétation à ce que j'ai dit, ni à ce que je dirai, vu que je ne suis pas encore bien au courant de la procédure suivie à la Chambre. A titre d'homme d'affaires habitué à prendre des décisions rapides et à agir promptement, j'ai été déçu de constater combien de temps on consacrait à débattre des questions qu'on eût sûrement pu régler beaucoup plus rapidement sans risquer de commettre d'erreur. Le droit d'exprimer nos opinions est un privilège assuré à tous les membres de la Chambre; mais, à mon sens, nous devrions également tenir compte de la grave perte de temps que subissent tous les députés, lorsque nous sommes contraints d'écouter des répétitions et des citations à n'en plus finir.

Notre pays progresse. Or le Parlement devra progresser en même temps que lui de telle sorte qu'il puisse s'acquitter de sa tâche accrue avec efficacité et sans heurts. C'est une imperfection du Parlement; mais, en toute justice pour les Canadiens, je me dois de terminer en rappelant que nos gens sont de plus en plus fiers du gouvernement